

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le : 22 JUIN 2023

Publié 22 JUIN 2023

ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**2023057 - ATTRIBUTION  
DU MARCHÉ DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE POUR LA  
REMISE À NIVEAU DES  
INSTALLATIONS  
D'ÉCLAIRAGE DU CENTRE  
AQUATIQUE CHÂTEAU  
BLEU**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-24 de son annexe ;

**D\_2023\_0204**

Les consommations d'électricité du Centre Aquatique de Château constituent un poste de charge de fonctionnement important de l'équipement (250 000 €TTC pour une année moyenne) et de consommation d'énergie (2 400 MWh).

Malgré le caractère récent des travaux de réhabilitation (entre 2009 et 2014), les technologies et les stratégies de gestion de l'éclairage ont beaucoup évolué ces dernières années et justifient de ré-interroger les choix opérés, à l'époque, pour envisager les améliorations et économies possibles des installations existantes.

Un diagnostic produit en 2022 a confirmé la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une solution complète de remise à niveau des installations d'éclairage du Centre Aquatique Château Bleu.

A cette fin, le cabinet de maîtrise d'œuvre AMSTEIN + WALTHERT a été sollicité dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 220 000,00 €HT.

La société a remis une offre qui répond parfaitement aux attentes du maître d'ouvrage. Elle s'élève à un montant de 17 210,00 € HT.

Il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au candidat précité aux conditions définies ci-avant, en application des articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique.

**Le Président DÉCIDE :**

**D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la remise à niveau des installations d'éclairage du Centre Aquatique Château Bleu à la société AMSTEIN + WALTHERT pour un montant d'honoraires de 17 210,00 € HT ;

**DE SIGNER** les pièces du marché correspondant ;

**D'IMPUTER** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 2313 du budget principal Antenne OSP90.

le 21 JUIN 2023  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS  
Le Président  
Gabriel Doucet

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut

*également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*